

DELIBERATION N°2026-081 DU 15 JUIN 2026

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DATE DE CONVOCATION : 9 JUIN 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 27
VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 15 juin à 18 H 05, le Conseil municipal de la Commune d'Houdain, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro en séance publique.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Steven THIRY, Monsieur Jurgen MAHAUT, Madame Bérengère CRESPEL, Monsieur Dylan LAURENT, Madame Marine MAERTEN, Monsieur Olivier CHANRION, Madame Godeleine DICKES, Monsieur Christian JUNGE, Madame Amélie TILLOY, Madame Aurélie SEURON, Monsieur Julien FORGEZ, Madame Angelique PETITJEAN, Monsieur Loïc BRIL, Madame Sylvie LECOCQ, Monsieur Steve LAFARGUE, Monsieur Pierre-Edouard CONFRERE, Madame Sophie RENUCCI, Monsieur Sébastien HAUGHTON, Madame Amélie BRUNDU, Monsieur Laurent NOWACZYK, Madame Mélanie LEFEBVRE, Monsieur Jean-Cyrille LEGRAND, Madame Isabelle RUCKEBUSCH, Madame Amélie PRZYBYLA, Madame Valentine BOURGEOIS, Madame Sonia QUINET, Monsieur Daniel DEWALLE.

Sont absents excusés ayant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :

Madame Isabelle DETRES (à Madame Sylvie LECOCQ), Monsieur Bernard JOLY (à Madame Isabelle RUCKEBUSCH).

Soit :

- 27 conseillers présents, 2 conseillers absents ayant donné procuration, soit 29 votants à partir de 18h05 ;

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Monsieur Julien FORGEZ secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL :
Après en avoir délibéré ;
L'exposé de Monsieur le Maire entendu ;
Par 23 voix pour et 6 contre ;

Article 1 : Adopte le tableau des effectifs annexé et arrêté à la date du 16 juin 2026.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNE D'HOUDAIN

AU 16 JUIN 2026

Cadres d'emplois et grades	Durée hebdomadaire	Nombre d'emplois			Observations
		Autorisés	Pourvus	Vacants	
Emplois fonctionnels		1	1	0	
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35h	1	1	0	
Cadre d'emplois des attachés		3	3	0	
Attaché	35h	3	3	0	
Cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale		6	0	6	
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	35h	2	0	2	
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	35h	2	0	2	
Chef de service de police municipale	35h	2	0	2	
Cadre d'emploi des agents de Police Municipale		6	0	6	
Chef de police municipale	35h	2	0	2	
Brigadier-chef principal	35h	2	0	2	
Brigadier	35h	2	0	2	
Cadre d'emplois des rédacteurs		8	6	2	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35h	4	4	0	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35h	2	2	0	
Rédacteur	35h	2	0	2	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		27	25	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	16	15	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	5	5	0	Dont 1 détaché dans le grade

					<i>des rédacteurs principaux de 2^{ème} classe</i>
Adjoint administratif	35h	6	5	1	
Cadre d'emplois des ingénieurs		1	1	0	
Ingénieur principal	35h	1	1	0	<i>Dont 1 détaché dans l'emploi fonctionnel de DGS</i>
Cadre d'emplois de techniciens		2	2	0	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35h	2	2	0	
Cadre d'emplois des agents de maîtrise		6	6	0	
Agent de maîtrise principal	35h	5	5	0	
Agent de maîtrise	35h	1	1	0	
Cadre d'emplois des adjoints techniques		28	25	3	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	10	9	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	3	3	0	
Adjoint technique	35h	15	13	2	
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles		11	6	5	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35h	8	6	2	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	35h	3	0	3	
Cadre d'emplois des animateurs		1	1	0	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35h	1	1	0	
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		14	13	1	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35h	6	6	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	0	1	
Adjoint d'animation	35h	7	7	0	
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		2	2	0	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	2	2	0	
EFFECTIF TOTAL		116	91	25	

SLOW

EFFECTIF REEL (seul le poste de détachement d'un agent détaché est pris en compte)	89
--	----

Article 2 : Accepte la création de 20 postes :

- ❖ 1 poste de rédacteur à temps complet
- ❖ 2 postes de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ❖ 2 postes de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ❖ 2 postes de chef de service de police municipale à temps complet à temps complet
- ❖ 2 postes de chef de police municipale à temps complet
- ❖ 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet
- ❖ 2 postes de brigadier à temps complet
- ❖ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ❖ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ❖ 2 postes d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- ❖ 2 postes d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet
- ❖ 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62 039, 59014 LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr. Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Le Maire,

Steven THIRY.**Le secrétaire de séance****Julien FORGEZ.**
